



Demande de renseignements

Par **Sabritmar**, le **25/03/2016** à **11:25**

Bonjour.

Voilà il y a presque 8 mois j'ai acheté des lunettes de vue chez un opticien et j'avai choisi le paiement en plusieurs fois j'ai fourni tt les justificatifs nécessaires mai il y a 3 moi j'ai reçu un coup de fil me disant qu' il leur fallait un nouveau rib parce que le nom sur le rib n'était pas le même que celui sur la carte d'identité est ce que je suis dans l'obligation de leur donner un autre rib ?

Et si je ne le fait pas quelle son les risques svp merci de me répondre

Cordialement.

Par **Jibi7**, le **25/03/2016** à **11:31**

hello sabritmar

pouvez vous préciser si vos lunettes ont été achetées a distance ou dans un magasin ?
si trois mois apres vous n'avez pas regle le probleme et que les virements sont faits,
contactez votre banque c'est a eux de régler ça

en aucun cas n'adressez par mail de copie de documents d'identité ou bancaires..c'est la voie la plus fréquente pour les arnaques et les usurpations d'identité..

Par **Sabritmar**, le **25/03/2016** à **11:34**

Je les ai acheté en magasin et non il n'y a eu aucun prélèvement sur mon compte bancaire

Par **janus2fr**, le **25/03/2016** à **11:36**

Bonjour,

Que veut faire le commerçant avec un RIB ???

Un RIB seul ne lui permettrait que de vous virer de l'argent et non d'en prélever ! Pour pouvoir mettre en place un prélèvement, il faut surtout une autorisation de prélèvement !!!

Par **Sabritmar**, le **25/03/2016** à **11:43**

L'autorisation de prélèvement je lai deja rempli et signé c juste le rib était a mon nom épouse et ma carte d'identité est à mon nom de jeune fille donc il mon di kil voulait autre rib à mon nom de jeune fille est ce que je suis obligés de leur donner